P E N C R A N *infos* NOVEMBRE 2014 N°131

Rédaction & Édition
Mairie de Pencran
mairie@pencran.fr

Repas des Aînés, le 11 octobre 2014

*Vie municipale ou urbanisme, enfance et jeunesse, retrouvez toutes les informations utiles sur notre site internet **www.pencran.fr***

PERMANENCES DES ELUS EN MAIRIE

Jean CRENN, Maire, reçoit le lundi de 9h à 16h et sur RDV du mardi au vendredi.

Les adjoints reçoivent sur RDV :
Stéphane HERVOIR : urbanisme, aménagement du territoire et environnement
Jean-Claude LARVOR : bâtiments, réseaux, travaux
Guylaine SENE : enfance, jeunesse
Annick JAFFRES : information, relations avec les associations, CCAS
Jacques LE FUR : voirie, eau potable

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au jeudi :
8h30 – 12h et 13h30 – 17h30
Le vendredi :
8h30 – 12h et 13h30 – 16h30
Le samedi : 9h – 12h

NUMÉROS UTILES

Mairie : 02 98 85 04 42
Jardin d'Enfants : 02 29 05 73 63
ALSH / TAP / garderie : 09 60 54 23 03
Urgence Assainissement :
02 77 62 40 09 (SAUR)

Analyse d'eau

Prélèvement effectué le 16/10/2014.
Nitrates (NO3) : 24 mg/l (limite de qualité : 50mg/l).
Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Les résultats détaillés sont consultables en mairie et sur pencran.fr.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

ETAT CIVIL

Naissances : Méline KERNINON, 14 rue de l'Elorn, née le 9 octobre
Noam, Paul KERMOAL, 6 rue de Brocéliande, né le 10 octobre

URBANISME

Non-oppositions à des déclarations préalables de travaux :
V. JAILLARD, Bellevue, clôture, ravalement et réfection de la toiture
R. CORRE, 2 impasse des Tilleuls, remplacement porte de garage par une porte fenêtre

Permis d'aménager :
SAS DAMOCLES, route de la Fontaine, lotissement de 11 lots.

Révision des listes électorales

Les demandes d'inscriptions sont à faire avant le 31 décembre 2014.
Les électeurs déjà inscrits sur la liste électorale ayant changé de domicile au sein de la commune doivent remplir un formulaire en mairie.
Pièces à produire à l'appui d'une demande d'inscription : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité + justificatif de domicile.

Elections départementales et régionales en 2015 !

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en **novembre 1998** doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois.
Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Repas du CCAS

Le 11 octobre, près de 80 Pencranais de plus de 70 ans ont répondu à l'invitation du CCAS. Chanteurs et conteurs se sont succédés pour animer le repas préparé par l'Express Café, servi à la salle polyvalente.

Jean CRENN a salué les doyens de l'assemblée : Marie-Thérèse ROLLAND et Jean-Pierre ABGRALL, ainsi que les nouveaux septuagénaires.

Les nouveaux septuagénaires avec les élus, de gauche à droite : Annick JAFFRES, Marcelle DELAROUE, Georgette LE MEUR, Jean CRENN, André VIGOUROUX, Evelyne MASCLEF, Jean COILLARD, Marcel PLOUGUERNE.

Dates à retenir :

- Dim 9/11 : APE - Foire à la puériculture, salle des sports, de 9h à 13h
- Mar 11/11 : USP, Kig Ha Farz, salle polyvalente, à partir de 12h
- Mar 11/11 : Commémoration de l'Armistice au Monument aux Morts à 17h
- Ven 14/11 : Ensemble paroissial Dirinon-Pencran, assemblée générale, salle Ty-Goudor à Dirinon, 18h
- Sam 29/11 : FNACA, assemblée générale et repas, salle polyvalente, à 11h
- Dim 07/12 : APE - Marché de Noël, salle polyvalente

Les articles sont à déposer en mairie ou par courriel (mairie@pencran.fr) pour le lundi 17 novembre 2014.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Les démarches en urbanisme

L'urbanisme peut être défini comme le droit de l'aménagement et de la construction. Ce sont toutes les dispositions qui permettent d'effectuer des arbitrages entre des intérêts individuels et des intérêts publics.
L'objectif de l'urbanisme est à la fois d'attribuer des affectations aux espaces (agricoles, naturels, urbanisés...) de surveiller et contrôler le respect de ces affectations et de permettre leur réalisation.

A Pencran, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé le 12 décembre 2007 et modifié le 19 janvier 2010. Le PLU est un document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il a pour but de prévoir un aménagement rationnel du territoire communal. **Ainsi, lorsque vous faites une demande d'autorisation du droit des sols (déclaration préalable de travaux ou permis de construire), la mairie étudie votre demande sur la base du PLU et du règlement du lotissement s'il en existe un.**

Quel formulaire devez-vous utiliser pour réaliser votre projet ?
C'est la nature, l'importance et la localisation de votre projet qui déterminent le type de formalité auquel il doit être soumis et le formulaire que vous devez utiliser.

Voici les 2 principaux :

⇒ le permis de construire (PC) doit être utilisé pour les projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et de ses annexes (garages...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante soumis à permis (cerfa n°13406*03)

⇒ la déclaration préalable (DP) doit être utilisée pour déclarer de aménagements, des constructions ou des travaux non soumis à permis (cerfa n°13703*03).

Extension d'une construction :
- ***En zone U (urbanisée)*** **:**

Surface <5m² : ***aucune formalité***
Surface entre 5m² et 40m² : ***DP***
Surface > 40m² : ***PC***
- ***Hors zone U*** **:**

Surface <5m² : ***aucune formalité***
Surface entre 5m² et 20m² : ***DP***
Surface > 20m² : ***PC***

Modification de l'aspect extérieur (remplacement fenêtres, portes, toiture, ravalement, pose de panneaux photovoltaïques, etc) : ***DP***

Nouvelle construction :
Surface <5m² : ***aucune formalité***
Surface entre 5m² et 20m² : ***DP***
Surface > 20m² : ***PC***

Terrasse :
- de plain pied : ***aucune formalité***
- sur pilotis : ***DP***

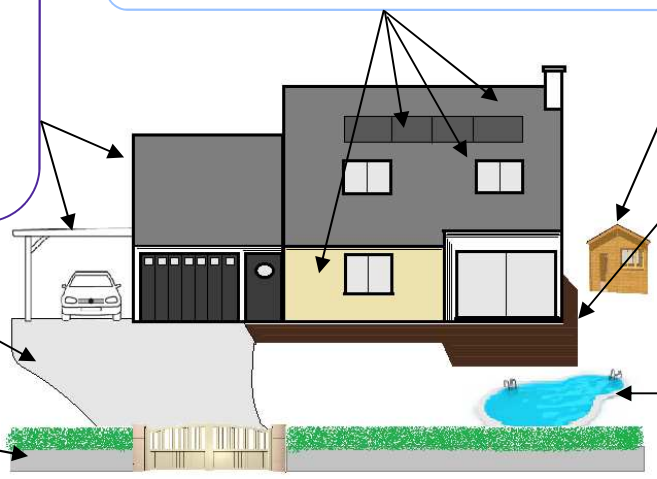

Enrobé : *aucune formalité*

Edification d'une clôture (mur, grillage, portail, claustra, haie, etc) : ***DP***

Piscine (enterrée ou non) :
- Bassin <10m², non couverte ou couverture <1,80m de hauteur : ***aucune formalité***
- Bassin <100m², non couverte ou couverture <1,80m de hauteur : ***DP***
- Couverture >1,80m de hauteur, quelque soit la superficie : ***PC***

Attention !

⇒ Lorsqu'il est indiqué que les travaux ne sont soumis à aucune formalité, vous devez tout de même vous assurer qu'ils respectent les règles d'urbanisme (respect des distances par rapport aux limites séparatives, hauteur, etc).

⇒ Si vous souhaitez démolir un bâtiment situé dans un secteur classé (proximité de l'église, de son enclos, ou du Manoir de Kermadec), vous devez faire une demande de permis de démolir en mairie.

⇒ Pour le choix du formulaire, il convient de prendre en compte la surface de plancher (voir graphique ci-contre) et l'emprise au sol (projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus). C'est la surface la plus élevée qui sera retenue pour le choix du formulaire.

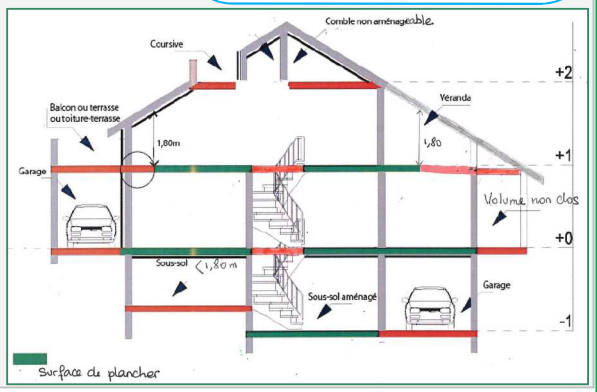

La taxe d'aménagement (TA) et la redevance d'archéologie préventive (RAP)
La TA est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement nécessitant une autorisation d'urbanisme. Cette taxe comprend une part départementale et une part communale. Le produit de la part communale est affecté en section d'investissement. Quant au produit de la RAP, il alimente le Fonds national pour l'archéologie préventive.
Le montant de la TA et de la RAP est calculé en fonction :
- De la surface de la construction (ou surface taxable) et/ou l'aménagement éventuel,
- De la valeur au m² par type de construction et/ou la valeur forfaitaire par type d'aménagement,
- Des taux applicables pour la part communale (3,5%), la part départementale (1,5%) et la RAP (0,40%)

Formule de calcul pour la construction :
Surface construite ***X*** *valeur forfaitaire au m² (fixée et révisée annuellement par l'Etat)* ***X*** *taux*

Exonération partielle de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin

Par délibération en date du 24/09/2014, le conseil municipal a décidé d'exonérer partiellement de la TA les abris de jardin soumis à déclaration préalable, en appliquant un abattement de 66 % sur la surface taxable.
Cette exonération partielle sera appliquée sur la part communale à compter du 01/01/2015.

Le service urbanisme est à votre disposition pour vous informer sur le PLU et pour répondre à toutes vos questions d'urbanisme.

ENFANCE / JEUNESSE

Accueil de loisirs

ALSH – Vacances d'automne

La thématique de cette 1ère semaine de vacances était « l'enquête ». Les enfants ont pu faire des expériences scientifiques, créer leur carte et leur masque de super enquêteurs. Ils ont testé leur agilité motrice et leur capacité à jouer en équipe. Ces enquêteurs en herbe ont montré beaucoup de sens pratique pour mener à bien les enquêtes qui ont jalonné la semaine.

Semaine enquête à l'ALSH

La seconde semaine a entraîné les enfants dans le monde des châteaux, des pirates et de la magie. Au menu, un château géant pour le plaisir de nos papilles, des concours de construction de châteaux, une chasse au trésor et un goûter spectacle.

Les vacances se sont terminées au château de Kergroades à Brélès : visite du château, jeux dans le labyrinthe et promenade à dos d'ânes...

Rallye photo sur les bords de l'Elorn en promenant les chiens du refuge de Landerneau.

VIE ASSOCIATIVE

Association Pencran Animation Festivités

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 24 octobre à la salle Argoat.

Yvon Pinvidic et François Le Goff ont commencé par remercier Roseline Emily pour le soutien apporté lors de la création de l'association, Jean-Yves Emily pour les dons matériels, ainsi que le personnel communal et la municipalité pour l'appui technique et financier ayant permis de mener à bien les différents projets.

Concernant la participation de Pencran au Carnaval de la Lune étoilée de Landerneau le 25 avril 2014, ils ont pu constater que cet événement avait permis de fédérer de nombreux habitants et donné une belle image de la commune lors du défilé.

Concernant l'organisation de l'étape de la ronde finistérienne le 20 juillet 2014, le défi a été relevé alors qu'il paraissait difficile tant sur le point du démarchage qu'au niveau financier. Le temps idéal a contribué au bon déroulement de l'étape, et ils ont tenu à remercier la mairie, les bénévoles et les commerçants qui les ont suivis sur cette épreuve.

Amar Heddadi, après avoir remercié Yvon Pinvidic pour le prêt du hangar pour l'association a procédé au vote du rapport financier qui a été approuvé à l'unanimité.

Le bureau a ensuite été élu : président : Gérard Le Meur ; vice-président : Philippe Veret ; secrétaire : François Le Goff ; trésorier : Amar Heddadi.

Les projets de l'association seront le téléthon les 5 et 6 décembre 2014 avec la participation de l'USP, la réflexion sur le thème du carnaval de Landerneau en 2016, l'organisation d'un événement autour de la venue du Bagad de Landerneau en répétition publique en février 2015, la fête annuelle de Pencran en juin 2015 et enfin, la Ronde Finistérienne en juillet 2015.

L'APAF et l'USP se mobilisent afin d'organiser un évènement pour le téléthon cette année !

Réunion d'information et de préparation le mardi 4 novembre à la salle Argoat à 20h30.

Nous comptons sur vous.

Association Partenariat Scolarisation Majunga

L'association a tenu son assemblée générale le samedi 27 septembre dernier à la salle Argoat. Le bureau est composé de Raymonde Le Person, secrétaire ; Jean-Paul Pinvidic, vice-président ; Régine Pinvidic, présidente, et Mithé Tudo-Déler, trésorière.

Le projet de l'association est d'assurer la scolarisation d'enfants très pauvres de la ville de Majunga à Madagascar. Elle collecte les parrainages et s'assure de la bonne mise en œuvre du projet.

Les parrainages sont en progression et ce sont aujourd'hui 70 personnes qui participent au financement de ce projet. A la rentrée, 55 enfants malgaches bénéficient de cette aide à la scolarisation.

Contact : partenariatmajunga@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATIONS - PLANNING DES FESTIVITES 2014/2015

ORGANISATEUR	DATE	OBJET
APE - ECOLE	09/11/2014	Foire à la puériculture
USP	11/11/2014	Kig Ha Farz
MUNICIPALITE	11/11/2014	Commémoration armistice
FNACA	29/11/2014	Assemblée générale + repas
APE - ECOLE	07/12/2014	Marché de Noël
APE - ECOLE	19/12/2014	Goûter de Noël
MUNICIPALITE	03/01/2015	Vœux du Maire
USP	03/01/2015	Goûter des jeunes
LES SENTIERS DE PENCRAN	10/01/2015	Assemblée générale
AMIS DE LA COLLINE	17/01/2015	Assemblée générale
BADMINTON/TENNIS TABLE	17/01/2015	Galette des Rois
LA BONNE ALTITUDE	01/02/2015	Repas crêpes
AMIS DE LA COLLINE	14/02/2015	Repas Irvillac
PENCRAN ANIMATION FESTIVITES	21/02/2015	Répétition publique Bagad Landerneau + soirée
APE - ECOLE	28/02/2015	Repas
USP	06 et 07/03/2015	Ramassage ferraille
BADMINTON/TENNIS TABLE	15/03/2015	Opération viennoiseries
AMIS DE LA COLLINE	14/04/2015	Inter-clubs
SOCIETE DE CHASSE	19/04/2015	Repas
USP	14/05/2015	Tournoi U7 - U8 - U9
SENTIERS DE PENCRAN	25/05/2015	Randonnée
USP	30/05/2015	Assemblée générale
APE - ECOLE	30/05/2015	Soirée Zumba
BADMINTON/TENNIS TABLE	07/06/2015	Assemblée générale + repas + fête du sport
APE - ECOLE	14/06/2015	Kermesse
GYM CLUB	18/06/2015	AG
PENCRAN ANIMATION FESTIVITES	20/06/2015	Fête de la musique
RONDE 29 - APAF	19/07/2015	Course cycliste
MUNICIPALITE	05/09/2015	Forum des associations
SOCIETE DE CHASSE	06/09/2015	Assemblée générale
APE - ECOLE	12/09/2015	Assemblée générale
MUNICIPALITE	10/10/2015	CCAS - repas des Aînés
FNACA	11/10/2015	Thé dansant
AMIS DE LA COLLINE	27/10/2015	inter-clubs
USP	11/11/2015	Kig Ha Farz
PAROISSE	13/11/2015	Assemblée générale
FNACA	28/11/2015	Assemblée générale
APE - ECOLE	06/12/2015	Marché de Noël
APE - ECOLE	18/12/2015	Goûter de Noël

APE - Foire à la puériculture

Inscriptions et renseignements au 06 21 17 45 43
ou par mail : ape.pencran@hotmail.fr

USP

Et 1, et 2 et 3 zéro !

Une sortie au Stade Brestois était organisée le vendredi 25 octobre pour les jeunes footballeurs de la catégorie U11.
Maquillés pour la circonstance, les jeunes pousses ont pu encourager leurs idoles. Ce soir-là, le 12e homme était bleu et blanc. Poussé par son public, le Stade Brestois s'est imposé 3 à 0 face à Ajaccio.
Merci à Bernard et Tahar pour cette belle initiative.

Réservations : Jean-Claude au 06 38 69 04 29, Stéphane au 06 13 12 58 56 ou par mail : kighafarzusp@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

Amicale Laïque Tennis de Table - Rencontre "jeunes" du 11 octobre 2014 à Pencran

Le 11 octobre 2014, à la salle des sports de Pencran, 33 jeunes pongistes de 7 à 16 ans licenciés UFOLEP se sont rencontrés pour le premier tournoi jeunes de l'année organisé par les entraineurs et mis en place par Jean-Philippe Dafniet (Président de l'UFOLEP du Finistère depuis 2 saisons).
Lors de cette après-midi, tous les pongistes venus de Plouzané, PL Sanquer, Bourg-Blanc et Pencran ont livré de beaux matches, dans un esprit fair-play et une ambiance très conviviale. Le tournoi terminé, un goûter a rassemblé tous les participants. Les parents présents étaient contents de l'accueil et du déroulement du tournoi. L'amicale remercie d'ailleurs ceux qui ont participé à l'arbitrage.
Prochain rendez-vous le 29 novembre 2014 à Plouzané, en espérant renouveler le succès de cette opération.

PAROISSE

Ensemble Paroissial Dirinon – Pencran

KIG HA FARZ

Le traditionnel Kig Ha Farz de l'ensemble paroissial a été servi le dimanche 5 octobre à la salle polyvalente de Dirinon. Lors de ce rassemblement convivial, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mgr Guéneley, évêque administrateur apostolique du diocèse de Quimper, ainsi que tous les prêtres de notre doyenné.
Le bénéfice de ce repas permettra de financer les différentes actions menées dans les paroisses. 392 parts ont été vendues, dont 156 à emporter.

ASSEMBLEE GENERALE

Elle aura lieu le vendredi 14 novembre 2014 à 18h à la salle Ty Goudor, à Dirinon. Elle est ouverte à tous.

CATECHESE

Les inscriptions à la catéchèse pour tous les enfants (enseignement public ou privé) doivent se faire auprès de Marie-Laure Le GALL par mail : herve_le-gall@orange.fr ou par téléphone : 02 98 25 06 94. Il est toujours possible de commencer la catéchèse.

DIVERS

Association l'Arche de Noë

L'association a été créée le 14 février 2005 et se bat quotidiennement contre les abandons et maltraitance des chats et autres animaux. Elle recueille des chats abandonnés ou perdus, les soigne et les réadapte à la vie de famille.
Aussi, si vous recherchez votre animal, il peut avoir été recueilli par l'association à Brest (66 quater bd Montaigne, 06 62 89 12 81 - le matin) ou Guipavas (32 rue Alfred de Musset, 09 82 49 9913 - le matin).
Elle est reconnue d'intérêt général, les dons faits à notre association sont donc déductibles des impôts. Elle fonctionne grâce à une poignée de bénévoles actifs et quelques autres plus ponctuels.
Actuellement, 270 chats sont à l'adoption. Vous pouvez aussi aider l'association en lui faisant des dons de matériels ou croquettes, ou un coup de mains en devenant bénévoles…
Une permanence téléphonique est assurée 5 jours par semaine au 06 16 64 39 80.
Site internet : http://arche-de-noe-brest.fr, adresse mail : archedenoebrest@voila.fr

Ener'gence, espace info énergie du Pays de Brest

Permanences mercredi 5 novembre et mercredi 19 novembre, de 9h à 12h au Point info Habitat, 32, quai de Léon à Landerneau.

Vous avez un projet de construction ou de rénovation, ou souhaitez réduire vos factures énergétiques, Ener'gence répond à vos questions techniques et/ou financières lors d'un entretien personnalisé sans rendez-vous (service neutre et gratuit).
Contact : tél. 02 98 33 15 14, ou mail info.energie@energence.net, www.energence.net.

DIVERS

Campagne de vaccination anti-grippe 2014

Si vous avez reçu un **bon** ou une **ordonnance** pour la vaccination contre la **grippe saisonnière**, vous pouvez contacter les infirmières **au 02 98 85 29 04** pour prendre rendez-vous.

Les Restos du Cœur de Lesneven

La campagne d'hiver 2014/2015 débute le 26 novembre.
Inscriptions dans les locaux des Restos du Cœur, Espace Kermaria - Le Folgoët : mercredi 12, vendredi 14, lundi 17 et mercredi 19 novembre de 14 h à 17 h.
Les personnes désirant bénéficier de cette aide devront se munir des justificatifs (documents originaux) de leurs charges et ressources.

PETITES ANNONCES

Recherche assistante maternelle pour un contrat périscolaire pour la rentrée 2015. Mon enfant de 3 ans sera à déposer à l'école de Pencran à 8h50 + certaines vacances scolaires.
Contact : 06 34 67 18 57.

PERDU - TROUVE

TROUVÉS : clé à l'aire multisports
PERDUS : portefeuille, parka bleu marine à l'aire multisports.

CONTACTER LA MAIRIE.

Réunion sur l'habitat partagé

Réunion d'information et de rencontre ouverte à tous sur l'habitat partagé pour les séniors : une approche innovante et participative pour décider du « où, comment et avec qui je veux vieillir ».

Vendredi 7 novembre à 10h30 à la mairie de Logonna-Daoulas.

Contact : association "Et puis fleurette", au 06 23 78 37 18 ou 06 08 24 48 86.
Mail : etpuisfleurette@gmail.com

Pièce de théâtre "Y'a un os dans le pâté" le 21 novembre à Plounéventer

Les délégués de la MSA proposent une pièce de théâtre sur la santé en agriculture et la vie des agriculteurs d'aujourd'hui : "Y'a un os dans le pâté". L'entrée est gratuite et ouverte à tous. La représentation aura lieu le vendredi 21 novembre à 20h30 à l'Espace Sklérijenn à Plounéventer.
Ce spectacle, convivial et humoristique, est un moyen de faire connaître au public les aspects méconnus de l'agriculture. Conçu à partir de témoignages recueillis auprès d'agriculteurs, il a pour vocation de provoquer des débats, des réflexions et de sensibiliser le public. Prenez le temps d'une soirée pour vous divertir !

Communauté de Communes

Information sur le compostage

La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas s'est engagée dans un programme d'amélioration de la gestion des déchets sur le territoire. Différentes actions ont été mises en place depuis 2013 : développer le compostage individuel, développer la collecte des emballages recyclables au porte à porte, améliorer les conditions de collecte et optimiser la collecte du verre.

Depuis le lancement de cette nouvelle organisation, **2 700 composteurs** ont été acquis auprès du service environnement. Afin de tirer les enseignements de cette action et de développer cette pratique, nous souhaiterions mieux connaitre les attentes des utilisateurs en matière de compostage (utilisation, problèmes éventuels). Aussi, si **vous avez acheté un composteur** auprès de la communauté de communes ou dans un magasin spécialisé, nous vous invitons à prendre quelques minutes pour répondre à l'enquête qui vous a été transmise par courrier la semaine dernière.

Questionnaire sur le compostage ! Si vous ne l'avez pas reçu, il est à votre disposition en mairie ou téléchargeable sur pencran.fr

Si vous souhaitez mieux connaitre les règles essentielles du compostage et du paillage, venez assister à une des trois conférences animées par Denis PEPIN.
Ces **conférences** sont gratuites et auront lieu :

- le **lundi 17 novembre à 20h30** la salle du municipale, quai de Léon, à **Landerneau**
- le **mardi 18 novembre à 20h30** à la salle Kéjaden à **Logonna-Daoulas**
- le **mercredi 19 novembre à 20h30** à la maison du plateau à la **Martyre.**

Si vous souhaitez acquérir un composteur, nous vous proposons de vous le remettre après une de ces conférences. Pour cela, merci de compléter le bon ci-dessous et le renvoyer **dans votre mairie avant le 15 novembre 2014**. Le règlement se fera le jour du retrait par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par espèce (pas de règlement par carte bleue).

Si vous n'êtes pas disponible lors des conférences et que vous souhaitez acquérir un composteur, vous pouvez venir au service environnement situé zone de Saint Ernel à Landerneau, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (tél : 02 98 21 34 49).

✂ **COUPON-RÉPONSE**
ACHAT COMPOSTEUR

Nom : …… Prénom:……...
Adresse : ……..... Commune : ……..

Volume du composteur souhaité : ☐ 300 litres (20€) ☐ 600 litres (25 €) ☐ 800 litres (30 €)

Livraison souhaitée le :
☐ lundi 17 novembre à Landerneau
☐ mardi 18 novembre à Logonna-Daoulas
☐ mercredi 19 novembre à la Martyre